

## Contrat d'occupation à titre gratuit

Le contrat d'occupation est conclu entre les soussignés :

La commune de CHÂTEAU ARNOUX SAINT AUBAN, représentée par le Maire Monsieur René VILLARD, dument mandaté par délibération du Conseil Municipal du ..... et désigné ci-après "le propriétaire", d'une part,

et

Monsieur..... et Madame ....., maîtres-nageurs, désignés ci-après "les locataires", d'autre part.

### Il est rappelé ce qui suit :

Deux des trois maîtres-nageurs, recrutés pour le plan d'eau durant la saison estivale 2025, ne résident pas dans le département, il est donc nécessaire de les loger. Dans un souci d'économie, il a été décidé de leur attribuer un logement communal récemment rénové et vacant.

### I. Objet du contrat d'occupation

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition l'appartement "101", situé à l'école Primaire Paul Lapie, à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et cadastré AR 43. Cet appartement en RDC, de type F3, d'une superficie de 50 M<sup>2</sup> sera meublé.

### II. Durée du contrat

Le présent contrat d'occupation est conclu pour une durée de 3 mois, du 04 Juin 2025 au 04 Septembre 2025 inclus.

### III. Loyer mensuel

Cette occupation se fait à titre gratuit.

### IV. Assurances

Les locataires s'engagent à souscrire un contrat d'assurance pour garantir les risques inhérents à l'occupation du logement.

### V. Cession et sous-location

Les locataires ne sont pas autorisés à céder leur droit à la présente occupation. Ils ne peuvent, non plus, sous-louer le logement qu'ils occupent en qualité de locataires.

### VI. État des lieux

Un état des lieux sera réalisé à l'entrée et à la sortie des locataires dans le logement.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban, le ..... 2025, en trois originaux dont un est remis aux locataires.

Signature des parties précédée de la mention "Lu et approuvé".

Le Propriétaire,  
Le Maire,

Les locataires,

René VILLARD